



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

RN 19

Question écrite n° 27446

## Texte de la question

M. Dominique Bussereau attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur la modernisation de la RN 19 qui traverse, notamment, le département de la Haute-Saône. Alors que sont actuellement examinés les schémas de service, il lui demande de bien vouloir lui préciser quel type d'aménagement et quel mode de financement va être décidé pour la liaison Langres - Belfort.

## Texte de la réponse

Le précédent gouvernement avait annoncé la réalisation d'une autoroute concédée. En vertu des règles qui président désormais à l'attribution des concessions autoroutières, la réalisation d'une telle autoroute nécessiterait une subvention publique qui serait supérieure au coût d'un aménagement sur place de la RN 19. Aussi, le comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire du 15 décembre 1998 a décidé qu'il était nécessaire de relancer les réflexions sur cette liaison. Le préfet de région Franche-Comté a été mandaté pour mener une consultation de l'ensemble des parties intéressées à ce projet. Cette consultation s'appuie sur un dossier présentant les différentes solutions étudiées pour offrir une liaison à haut niveau de service entre Langres et l'aire urbaine Belfort - Montbéliard - Héricourt. Le préfet dressera un bilan de cette consultation qui permettra au Gouvernement d'arrêter, lors du précédent CIADT, le parti d'aménagement de cette liaison, ainsi que la consistance d'une première phase de travaux qui pourrait être mise en oeuvre au titre du prochain contrat de plan. D'ores et déjà, par exception à la clef de financement de droit commun des aménagements sur routes nationales pour laquelle la part de l'Etat est de 50 %, la participation de l'Etat pour ce projet sera portée à 75 %.

## Données clés

**Auteur :** [M. Dominique Bussereau](#)

**Circonscription :** Charente-Maritime (4<sup>e</sup> circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 27446

**Rubrique :** Voirie

**Ministère interrogé :** équipement et transports

**Ministère attributaire :** équipement et transports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 29 mars 1999, page 1836

**Réponse publiée le :** 5 juillet 1999, page 4157